

LES DIALOGIQUES DU MEMORIAL DE CAEN

Cycle 2015

Second semestre

Conférences de Charles-Edouard Leroux

celeroux@orange.fr

Cycle : Du génie de la France

4. L'exception culturelle

Largement usitée dans la production artistique, « l'exception culturelle » française, qui vient singulièrement compliquer l'économie de la culture en voie de globalisation, se réclame d'un long passé de création pour revendiquer un droit à la différence nationale en matière de création. Une manière de défendre l'idée que, bien au-delà du secteur culturel, la diversité peut constituer la véritable chance de la mondialisation ?

Vous avez pu remarquer qu'au cours des trois rencontres précédentes qui avaient pour but d'explorer ce qui pourrait caractériser *le génie de la France*, je me suis bien gardé de me laisser aller à la nostalgie d'une France d'antan vouée, avec nombre d'Etats-nations, à perdre son âme dans le tourbillon de la mondialisation. Si nous sommes rassemblés ici, dans un lieu dédié à la mémoire collective, aux mémoires collectives, c'est précisément pour tenter de comprendre ce nous arrive plutôt que de céder de manière quasi mécanique à la pure nostalgie d'un passé révolu. Comprendre et mesurer l'état présent des choses pour engager un avenir forcément nouveau. Ce n'est pas à l'aube du XXI^e siècle, après un siècle souvent brutal et parfois tragique fait de transformations idéologiques, sociétales et industrielles accélérées, que nous devons céder à une sorte de *catastrophisme* historique, comme si le monde ne venait que commencer à changer ! Notre réflexion s'avère d'autant plus urgente que la recherche historique n'a cessé ces dernières décennies de déconstruire nos mythes fondateurs tel celui des grandes *invasions* barbares qui auraient anéanti l'Empire romain entre les IV^e et VI^e siècles, pour y substituer la thèse plus pertinente de *migrations* de nombre de peuples dont l'installation en Occident, loin de provoquer un pur déclin culturel, a engendré des transformations qui, du Moyen âge à nos jours, sont à l'origine de nos cultures européennes – ce dont rendent bien compte, par exemple, Magali Coumert et Bruno Dumézil dans leur brève synthèse de ce que furent les royaumes barbares d'Occident¹. Si donc il n'y a pas eu à proprement parler d'invasions barbares, mais des migrations de populations à l'origine de la culture européenne,

¹ Magali Coumert et Bruno Dumézil : *Les royaumes barbares en Occident*. 128 p., PUF/Que sais-je ? 2014.

pourquoi les migrations d'aujourd'hui constitueraient-elles une catastrophe ? Des complications et des remises en questions, certes, mais non des catastrophes. Dans le même ordre d'idées, Jean-Paul Demoule, sur la base de recherches archéologiques considérables, remet en cause l'idée que les Européens devraient leur origine à un petit peuple conquérant (dit indo-européen) qui aurait pris le contrôle de l'Europe et d'une partie de l'Asie il y a des millénaires.² En somme, les cultures européennes ne traduisent pas plus spécifiquement un génie des peuples indo-européens qu'elles résulteraient de la renaissance d'un génie gréco-romain sorti des ténèbres d'un Moyen-âge obscur et obscurantiste. Décidément non, le choc des civilisations n'a pas eu lieu, mais des croisements et des rencontres qui certes ont donné lieu à ces conflits, à ces Croisades, à ces persécutions, à ces fanatismes qui constituent, hélas, l'élément permanent de l'histoire, mais aussi à des échanges, à des partages, à des enrichissements mutuels qui forment aujourd'hui la complexité et la complicité de tout ou partie des cultures du monde.

C'est d'ailleurs le côté passionnant de la *mondialisation*. Nulle intention révisionniste dans mon propos, qui consisterait par exemple à dénier l'influence considérable du christianisme sur une grande partie de l'Europe au fil des siècles, et en particulier celle du catholicisme romain sur la société monarchique française. Il ne s'agit pas de nier cela. Mais pour autant, nous ne saurions ignorer d'une part la lenteur et la difficulté de l'implantation du christianisme, dont Jean Delumeau, historien du christianisme, établit que celui-ci ne parvient à imprégner profondément la culture européenne – et encore, avec quelles difficultés ! – qu'entre la Réforme et l'âge baroque, à l'orée du XVII^e siècle³ ; nous ne saurions minimiser d'autre part la longue vague de sécularisation des esprits et des institutions qui s'est traduite en Europe, et singulièrement en France, par un lent recul des pratiques et des croyances religieuses dès avant la Renaissance. Ce phénomène que Max Weber a appelé « *le désenchantement du monde* » constitue un fait de civilisation qui n'obère en rien la capacité des hommes à renouer avec ce que ce philosophe a appelé « l'idéal-type » pour redonner sens, sous une forme nouvelle et dans des circonstances nouvelles, à des sagesses ancestrales. Je soutiendrais que c'est précisément la fonction de la culture que de garantir à la fois la transmission et le renouvellement des sagesses, sachant, encore une fois, que la nostalgie ne suffira pas à faire vivre à des hommes une sagesse passée. Ce que je voudrais plutôt signifier, c'est que les constructions culturelles, qui sont filles de l'histoire et des circonstances, ne sauraient être érigées en essences immuables, quelles que soient les nostalgies auxquelles donnent lieu leurs évolutions, voire leurs disparitions.

C'est dire que d'une part, nous avons encore beaucoup à apprendre à propos de nos origines, en commençant par nous défaire des idées reçues, à commencer précisément par celles qui touchent au déclin de la culture. Car ce n'est pas parce qu'une société se transforme qu'elle engage son déclin. Et toutes les sociétés se transforment en fonction de l'évolution des populations et de la transformation des modes de vie. Et en même temps, ce n'est pas parce que nous nous éloignons d'un état de

² Jean-Paul Demoule : *Mais où sont passés les Indo-Européens ? : le mythe d'origine de l'Occident*. 750 p., Seuil, 2014.

³ Sur Jean Delumeau, lire Julie Clarini : *A la gauche du Seigneur*. Supplément *Le Monde des Livres*, 11 décembre 2015, p. 10.

société et d'un mode de vie auxquels nous sommes attachés mais qui, par nature, sont voués à se transformer, que nous devons nous résigner à leur perte. Le vrai sens du progrès consiste précisément à mettre en œuvre un idéal-type, humaniste, religieux, laïque, matérialiste, ou autre, en somme, un idéal humain, dans des conditions de civilisation radicalement différentes de celles qui lui ont donné naissance et existence à des époques antérieures. C'est ce que j'appelle une métamorphose, pour reprendre un terme cher à André Malraux⁴, et que l'auteur du *Miroir des limbes* estimait indissociable de la mémoire. C'est la raison pour laquelle je crois utile d'introduire dans ma réflexion sur *le génie de la France* une présentation de la manière dont la nation française incarne, historiquement et de manière exemplaire, une « certaine idée de la culture » si caractéristique de son histoire, et qui s'est manifestée ces dernières années par l'introduction au cœur des enjeux de la mondialisation et du droit international, du concept juridique d'*exception culturelle*. Cette conscience de la place primordiale de la culture a de longue date été soulignée par les observateurs les plus avisés. Parmi les récents exemples remarquables, je mentionnerai les travaux importants de l'historien américain Stanley Hoffmann, disparu en septembre dernier, qui s'interrogeait encore ces dernières années sur la capacité de la France, dont il a scruté et commenté inlassablement les évolutions au cours de la Guerre froide et des Trente Glorieuses⁵, à surmonter, dans la complexité de l'état présent du monde globalisé, ce qu'il définissait comme un *blocage culturel* (Stanley Hoffmann est à l'origine de la formule si souvent reprise après lui de la *société bloquée, stalemate society – stalemate* signifiant *impasse*). L'universitaire américain Arthur Goldhammer, au cours d'un hommage récemment rendu à Stanley Hoffmann, résume très bien l'esprit de l'auteur des *Essais sur la France* :

« *Quel avenir choisiront les Français ? Préféreront-ils (comme le Front national aujourd'hui) une société nombriliste, focalisée sur ses problèmes internes et autant que possible isolée des perturbations extérieures – une société donc rétrécie et contrainte à circonscrire ses ambitions – ou une société en mesure de revendiquer une place de premier rang parmi les nations du monde, quitte à être obligée de transformer de fond en comble ses relations sociales et rapports de force internes ? Par rapport à ce choix inéluctable, Stanley Hoffmann décelait une fissure sociale en France, sous-jacente aux conflits et déchirures de l'entre-deux-guerres... et d'aujourd'hui.* »⁶

De cette appréciation globale du passé et du présent de la France, qui pourrait donner lieu à une analyse approfondie, je retiendrai surtout la question du « *choix inéluctable* » auquel est aujourd'hui confronté la culture française, et qui met en jeu précisément sa mémoire, notamment, pour reprendre la formulation de Arthur Goldhammer, celle de « *l'entre-deux guerre... et d'aujourd'hui* ». Il y a bel et bien, dans le débat français, « *un passé qui ne passe pas* », pour reprendre la formule qu'Henry Rousso a prise pour titre de l'ouvrage qu'il a consacré à la période de Vichy⁷, ou une mémoire française « *gangrenée* » par le déni ayant trait à la guerre d'Algérie, par référence au livre de

⁴ Jean-Louis Jeannelle : *Malraux, mémoire et métamorphose*. 448 p., Gallimard, 2006.

⁵ Stanley Hoffmann (1928-2015) : *Essais sur la France : déclin ou renouveau ?* 556 p. Seuil, 1974.

⁶ Arthur Goldhammer: <http://www.slate.fr/story/106831/stanley-hoffmann>

⁷ Henry Rousso : *Vichy, un passé qui ne passe pas* (1994). Rééd. Mise à jour, Fayard/Pluriel, 402 p., 2013.

Benjamin Stora sur la « *guerre sans nom* » que fut trop longtemps, et que reste trop souvent encore, la guerre d'Algérie⁸. Voilà le blocage culturel ou l'impasse qui conduisent plus que jamais à ce « *choix inéluctable* » dont parle Arthur Goldhammer. Il me semble que ce choix relève du génie de la France confronté à la mémoire de son immigration dont j'ai rappelé la nature lors de notre précédente séance, et qu'il est manifeste dans le concept de droit international d'*exception culturelle*.

Maintenant, avant d'aller plus avant dans l'approfondissement de l'*exception culturelle*, il me semble important de préciser ce dont il s'agit quand on parle de culture, tant le terme, employé aujourd'hui à tort et à travers, a contribué à rendre la culture complice de cet « *avilissement industriel et délibéré* » dont parle Bernard Stiegler⁹, avilissement contre lequel, précisément, se constitue la concept d'exception culturelle.

Le mot *culture* s'entend en des sens multiples, et, pour que notre réflexion prenne sens, je voudrais en clarifier un peu les usages. De l'étymologie latine, *cultum*, du verbe *colere*, trois significations peuvent déjà nous éclairer : *habiter*, *cultiver* et *vénérer* (pensons au *culte*). *Habiter*, cela me suggère l'ancrage, le vivre ensemble, le lieu commun, collectif. Parler de *culture*, c'est évoquer ce qui nous fait vivre ensemble, c'est convoquer ce qui favorise l'échange, ce qui donne lieu à expérience partagée et construit une mémoire commune à partir d'une diversité d'origines. La culture est tellement de l'ordre du rassemblement que nous pourrions même définir comme culture ce qui rassemble. A la suite des attentats du 13 novembre, légitimement considérés par d'aucuns précisément comme des *attentats contre la vie culturelle*, nombre d'éditorialistes et de commentateurs ont brandi la culture comme ce qui permet de résister aux conflits, aux agressions, aux séparations, comme ce qui nous est occasion de nous réunir, de nous rassembler, de nous solidariser, d'être plus fort que ce qui oppose, que ce qui sépare, que ce qui détruit.

Ainsi *habiter*, première acception du terme de culture, qui vient du verbe *avoir* (*habere* en latin), qui conduit à *habitude*, cela signifiait, au XVe siècle (je cite le *Dictionnaire historique de la langue française*), « *la relation de tous les jours avec quelqu'un, la fréquentation ordinaire (1440-1475)* » ; comme dans *avoir l'habitude*, qui suggère une manière d'être acquise par la répétition, d'où « *être accoutumé* », *avoir coutume*, dont le moins qu'on puisse dire, est que, si nous sommes attachés à nos habitudes, nous sommes également, si je puis dire, attachés par nos habitudes. Il y a cela, dans la culture, tout ce à quoi nous sommes attachés et qui nous attache. Le mot *culture*, en somme, vient faire écho à ce qui *fait nation*, et que j'ai évoqué lors de la première rencontre de ce cycle. Quand, en 1887, Ernest Renan tâche de répondre, en un texte célèbre, à la question *Qu'est-ce qu'une nation?*¹⁰, il définit la nation par un double argument que résume aujourd'hui, me semble-t-il, le mot *culture*, puisqu'il s'agit d'une part, écrit Renan, de «... *la possession en commun d'un riche legs de souvenirs* », et de l'autre, de ce qu'il définit comme « *le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis.* » *Indivis* : ce qui nous

⁸ Benjamin Stora : *La gangrène et l'oubli* (1998). 376 p., La Découverte/Poche, 2005.

⁹ Bernard Stiegler : *Constituer l'Europe. 1. Dans un monde sans vergogne*. Ed. Galilée 2005.

¹⁰ Ernest Renan (1823-1892) : *Qu'est-ce qu'une nation ?* (1887). 47 p. Mille et Une Nuit.

relie, ce qui nous attache, je dirai ce qui nous intègre. Ont bien raison tous ceux qui, dans la suite des attentats du 13 janvier, ont brandi *la culture* comme ce qui permet de résister à la division et à la désintégration, tout comme ceux qui, de longue date, font de la culture le lieu de l'intégration. Le même Ernest Renan précise fort bien, dans sa définition de la nation, que c'est par *la culture* que s'élabore l'intégration : « *L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagnes. Une grande agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaude de cœur, crée une conscience morale qui s'appelle une nation.* »¹¹ Ce fondement « moral », et non racial, non ethnique, de la culture française confirme cette histoire du peuplement de la France que j'ai présentée lors de la séance précédente consacrée au « creuset français ».

Le mot *culture* renvoie en second lieu à l'action de *cultiver*, avec les deux sens de *cultiver la terre*, bien sûr, mais aussi d'*honorer* (latin médiéval, 1284). On fait honneur, on élève en éduquant, en instruisant, et l'on rejoint le sens premier d'entretenir un lien d'amitié, lien social fondamental. La culture est ce qui fait honneur, qui élève, qui renforce le lien, ces dernières acceptions remontant à la Renaissance. Le génie de la langue est indissociable de la culture, comme il est indissociable de la nation, qui peut conjuguer néanmoins plusieurs langues et plusieurs cultures.

Raison pour laquelle en troisième lieu le mot *culture* a le sens de *vénérer*. En passant de la langue religieuse à la langue littéraire, au cours de la Renaissance, *la vénération* pénètre et intensifie le lien social, d'où le culte de la *nation* évoquée en 1887 par Ernest Renan, dont le texte indique si fortement la proximité entre la vénération (ou la ferveur) et le lien social, les deux indices majeurs des mots *culture* et *nation* depuis la Renaissance.

J'ai tenu à vous imposer ce jeu sémantique complexe porté par le terme de culture pour deux raisons.

La première, pour suggérer l'importance et la gravité des enjeux portés par ce qu'on appelle la *mondialisation de la culture* si finement analysée par Jean-Pierre Warnier, dont la réflexion parvient à établir un juste équilibre entre le repli nostalgique, ethnocentrique et frileux face à la mondialisation, et une passivité résignée qui condamnerait la planète à voir disparaître la riche diversité des cultures au bénéfice d'une pure et simple américanisation, un pur et simple embrigadement des sociétés dans la sphère de la consommation et du divertissement à l'échelle planétaire (à supposer que cela puisse réellement se produire, ce qui est loin d'être acquis)¹².

Néanmoins, la mondialisation n'est pas un concept monolithique, et il importe d'opérer une distinction entre mondialisation culturelle et mondialisation économique. *Le Dictionnaire historique de la langue française*, dont j'ai fait usage plus haut, et dont la première édition date de 1992, n'aborde pas le mot *mondialisation*. L'usage du terme de *mondialisation* remonte pourtant à 1959, dans le

¹¹ *Ibid.*

¹² Jean-Pierre Warnier: *La mondialisation culturelle*. 130 p. La découverte, 2004.

magazine britannique *The Economist*, relayé la même année par le quotidien *Le Monde*. Il signifie que « *les échanges de biens et services, capitaux, hommes et cultures (sic !) se développent à l'échelle de la planète et créent des interactions de plus en plus fortes entre différentes parties du monde* »¹³. Le même *Glossaire International* auquel j'ai recours insiste précisément sur le caractère *multidimensionnel* du processus, et insiste sur ce que la mondialisation se caractérise par « *l'interdépendance au niveau mondial* ». Une remarque, c'est que l'interdépendance n'est pas l'uniformisation. Une interdépendance est susceptible de brouiller considérablement les repères traditionnels des sociétés traversées par la mondialisation, elle engendre une complexité croissante des échanges humains au péril des mémoires et des identités collectives, mais ne produit pas pour autant, du moins immédiatement, un simple effacement des cultures dans leur diversité.

En revanche, l'aspect proprement monolithique ou uniformisant de la mondialisation est plus flagrant sur le plan de l'économie, dont le développement a engendré un modèle industriel de production et de consommation qui tend à devenir, avec la numérisation, un système technique mondial qui participe de l'hégémonie américaine. La question est alors de savoir dans quelle mesure la mondialisation conduit à la disparition des cultures et de leur diversité, et à l'instauration d'un *mode de vie* consacré par la formule d'*american way of life*, indication de ce qu'une certaine manière de se préoccuper de la nature et de la qualité de notre existence collective relèverait désormais de l'hégémonie de la culture américaine, au détriment des mémoires dont l'appauvrissement est de plus en plus flagrant. Et de fait, c'est l'expansion mondiale d'un certain mode de vie dominé par la catégorie d'*entertainment*, terme qui désigne la manière nouvelle dont se généralise à l'échelle planétaire le rapport des sociétés humaines au travail et au loisir sur le mode du jeu et du divertissement, avec toutes leurs conséquences sur les relations intersubjectives, au détriment de la riche diversité des mémoires et des cultures antérieures.

Ce système mondial est consacré à diverses reprises par les accords internationaux du GATT, *General Agreement on Tariffs and Trade* (en français : *Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce*) qui imposent au monde des règles libérales de non-discrimination tarifaire et de totale liberté des échanges. Certes, des premiers accords du GATT en 1947 au dernier cycle des négociations de l'Uruguay Round en 1994, certaines voix se sont élevées pour réclamer, et parfois obtenir, des clauses de sauvegarde destinées à protéger des industries naissantes, par exemple avec l'instauration de quotas destinés à protéger les pays européens de l'hégémonie du cinéma hollywoodien dès le cours des années 60. Mais c'est le libéralisme et son impératif de favoriser à tout prix le libre-échange à l'échelle planétaire qui continuera d'imposer sa loi à partir des accords de l'OMC, négociés et signés en avril 1994 à Marrakech¹⁴. C'est pourtant dans le contexte de contestations externes manifestant les divergences d'intérêt de plus en plus flagrantes entre pays du Nord et du Sud qu'émerge droit international le concept d'*exception culturelle* pour lequel a opté le

¹³ <http://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/mondialisation.html>

¹⁴ Michel Rainelli : *L'Organisation mondiale du commerce*. 113 p., La Découverte/repères, 2011.

Parlement Européen dès 1993. Il s'agit d'introduire dans les accords internationaux une clause de spécificité culturelle visant à protéger la culture propre à chaque pays.

Commentant en 2010 un livre de Pascal Ory consacré à l'histoire culturelle¹⁵, je posais la question de savoir si nous vivions la fin de ces grandes aventures culturelles que furent les aventures régionales et nationales, et si les effets de la mondialisation étaient en passe de se solder par l'uniformisation culturelle, autrement dit la fin des aventures collectives qui construisent nos identités. Précisément, l'exception culturelle apparaît comme un acte de résistance de la France à la mondialisation libérale. Elle apparaît dans le contexte d'une globalisation économique et industrielle qui tend à absorber dans une même sphère la totalité des activités humaines, y compris, bien entendu, sous l'appellation de *société des loisirs*, ce qui constitue depuis des siècles les *œuvres de l'esprit* (je n'ose pas employer l'expression de *vie spirituelle*, à connotation trop religieuse, bien qu'elle corresponde à l'exact sens du mot culture, qui est originellement *la culture de l'esprit*). Bien entendu, la France n'a pas échappé, depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, à la mainmise de la consommation de masse sur l'ensemble des activités humaines, pas plus qu'à l'englobement des loisirs dans l'activité industrielle. C'est pourquoi je voudrais établir à quel point l'exception culturelle est manifestement une caractéristique du *génie de la France*. Si nous pouvons considérer que l'histoire de la nation française est indissociable de ce que nous appelons aujourd'hui *exception culturelle*, c'est qu'elle met en œuvre *de facto*, avant la lettre, une exception culturelle française qui se traduit de très longue date par une forte implication de l'Etat dans les domaines de la culture, d'une manière plus insistante, plus marquée, plus systématique que dans beaucoup d'autres pays d'Europe ou du monde.

La somme des quatre volumes relatant l'*Histoire culturelle de la France*, réalisée sous la direction de Jean-Pierre Rioux et de Jean-François Sirinelli, donne la mesure de la manière très spécifique dont la culture française s'est assumée en pleine conscience, au fil des siècles, dans la diversité de ses régions et la variété des origines de ses populations¹⁶, avec une constance et une stabilité surprenantes, qui sont, comme j'ai tenté de l'indiquer lors de notre première séance, des caractéristiques de la nation française. Si Marc Fumaroli, brillant historien de la culture, tend à voir aujourd'hui dans ce qu'il appelle péjorativement *L'Etat culturel* la source du déclin d'une culture française désormais vouée à perdre son âme dans le loisir consumériste¹⁷, nul doute pourtant que la France ne doive encore une grande part de son aura culturelle présente au rayonnement d'une histoire qui va de la création des universités au XIIe siècle à la richesse et au dynamisme de l'Empire et de la République, dans le prolongement de son rayonnement au cœur de l'Europe des XVIIe et XVIIIe siècles.

¹⁵ Pascal Ory : *La culture comme aventure. Treize exercices d'histoire culturelle*. Ed. Complexe, 2008.

¹⁶ Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire culturelle de la France* (4 tomes), Paris, Seuil, 1997-1998.

¹⁷ Marc Fumaroli : *L'Etat culturel, essai sur une religion moderne*. 305 p., De Fallois, 1991.

Ce statut culturel spécifique, lié à un certain centralisme et à des politiques de grandeur dont nous pourrions engager la critique, a franchi naguère une étape conduisant tout droit au concept d'*exception culturelle* avec la création par André Malraux, en 1959, du *Ministère de la Culture*, devenu en 1997 *Ministère de la Culture et de la Communication*, ministère de plein exercice dont disposent aujourd'hui une quinzaine de pays dans le monde, soucieux de donner à la culture un statut particulier, que désigne l'expression de *politique culturelle*, et se traduit par un certain nombre de dispositions législatives et réglementaires concernant l'aide au financement de la création artistique, en particulier pour ce qui concerne les projets plus confidentiels qui concernent les secteurs de la culture considérés comme non rentables, et plus précisément la création ou la diffusion d'œuvres d'expression nationale qui ont la plus grande difficulté à peser dans une concurrence internationale largement dominée par les majors nord-américaines.

Il se trouve précisément que la politique culturelle mise en œuvre au plan national s'est trouvée de plus en plus compromise par la mondialisation du marché qui tend à faire des biens culturels des biens marchands comme les autres, des biens marchands globalisés, au risque d'éroder, voire de faire disparaître nombre de traditions qui constituent pourtant la mémoire des sociétés. L'idée même de *politique culturelle* consiste précisément à résister de manière volontariste aux lois du marché, en l'occurrence à l'expansion planétaire du mode de vie nord-américain, à travers par exemple « la *googlisation* de nos vies », pour reprendre la formule employée par Geert Lovink, spécialiste néerlandais des médias interactifs, pour dénoncer l'hégémonie mondiale de Google et d'autres géants des nouvelles technologies dont la croissance exponentielle, nous montre Pascal Perri dans un essai intitulé *Google, un ami qui ne vous veut pas que du bien*¹⁸, constitue la phase la plus redoutable de la globalisation culturelle, au grand détriment de nos individuations personnelles et collectives, gravement compromises, si nous n'y prenons garde, par l'hégémonie des entreprises qui installent un contrôle permanent de nos vies et menacent le pluralisme démocratique.

J'ai insisté un peu plus haut sur ce que la culture, prise au sérieux et non comme enjeu de consommation, constituait un facteur essentiel de vivre ensemble, le vivre ensemble consistant non seulement en un partage d'expériences vécues en commun (celui des héritages culturels des uns et des autres), mais susceptibles également de construire, au fil des transformations que l'histoire impose à la société, un vivre ensemble que je qualifie d'intégrateur dans la mesure où la fonction primordiale de la culture est de construire et de maintenir le dénominateur commun aux identités collectives, passées et nouvelles.

L'exception culturelle résulte ainsi de l'émergence d'une politique publique de la culture et des arts destinée à favoriser, un peu à la manière de la discrimination positive dans le domaine de l'égalité des chances, le maintien et le développement d'expressions culturelles et artistique nationales et régionales dont l'existence et la diversité sont compromises par la mondialisation du marché. Il serait erroné de comprendre l'exception culturelle comme un simple refus de la mondialisation et une réaction conservatrice à la mondialisation culturelle. Si précisément l'on parle d'exception, c'est bien

¹⁸ Pascal Perri : *Google, un ami qui ne vous veut pas que du bien*. 200 p., éd. Anne carrière, 2013.

parce que l'on accepte le fait de la mondialisation. Mais il n'est pas question de se résigner au fait que la corrosion et l'effacement des cultures ancestrales apparaît de longue date comme une loi de l'histoire. Il s'agit en effet de résister, non pas tant à la mondialisation, qu'à l'uniformisation de la culture. Au lieu du pessimisme de Marc Fumaroli, dont j'ai fait part un peu plus haut en faisant référence à *Etat culturel* devenu le complice de l'industrie du loisir (ce qui n'est pas tout à fait faux), il s'agit de défendre l'exception culturelle en l'inscrivant dans le droit international. Ce qui est chose partiellement acquise par le biais de l'Union européenne, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, mais de manière encore insuffisante, puisque, par exemple, si les produits audiovisuels sont actuellement exclus des négociations commerciales, ce n'est pas le cas des livres, des œuvres d'art plastiques ou des spectacles d'art vivant.

Il y a deux risques à assumer dans la défense de l'exception culturelle. Le premier serait de se contenter de ne protéger des accords commerciaux globaux que les seuls produits audiovisuels. J'ai voulu donner de la culture une définition suffisamment large pour justifier l'ampleur que devrait (au moins de manière utopique) recouvrir l'exception culturelle pour devenir un véritable enjeu de civilisation, une sauvegarde de la diversité des cultures à l'échelle planétaire. Nous n'en sommes pas là. D'autant que, même là où il s'agit de protéger la création cinématographique, ce que pratiquent très bien les gouvernements français depuis le début des années 90, notamment par les aides de l'Etat par le biais du CNC (Centre National du Cinéma), il faut constater que l'exception culturelle n'est véritablement opératoire que dans le cadre de l'Union Européenne, qu'elle a du mal à s'imposer à l'échelle internationale, mise à part dans les négociations entre l'Europe et les Etats-Unis. C'est dire que le concept d'exception culturelle est encore loin de recevoir l'adhésion de la plupart des Etats de la planète. Et c'est là le deuxième risque que je voudrais mentionner, risque qu'il faut entendre comme un héritage de la décolonisation. Nombre d'Etats voient dans l'exception culturelle préconisée par la France une prétention de la culture française à se situer au-dessus des autres cultures. C'est évidemment une erreur, qui s'explique par le passé colonial, nationaliste et impérialiste de la France. Aussi, pour que l'acte de résistance à l'uniformisation culturelle puisse emporter des adhésions, il s'agit aujourd'hui de convaincre le monde que l'exception culturelle française consiste à défendre maintenir la diversité des cultures à l'échelle planétaire, tout comme les enjeux planétaires de l'écologie visent à maintenir la biodiversité. Biodiversité et diversité culturelle pourraient apparaître comme les deux sauvegardes de l'humanité à venir. ¹⁹ En somme, encore une fois, le dialogue des cultures plutôt que le choc des civilisations, ainsi que l'établit fort bien Armand Mattelard¹⁹. L'enjeu est de taille, parce que, faute de parvenir à imposer, au cœur de la mondialisation économique, l'exception culturelle comme un principe fondamental garantissant aux sociétés humaines la pleine possession de leurs mémoires et de leurs passés, les politiques culturelles deviendront rapidement (ce qu'elles sont parfois déjà) des leurres qui masqueront difficilement le désengagement politique des

¹⁹ Armand Mattelard : *Diversité culturelle et mondialisation*. 122 p., La découverte/repères, 2006.

Etats, leur soumission à la loi du marché globalisé. C'est ce que redoute en tout cas Jean-Michel Djian qui, dans *Politique culturelle : la fin d'un mythe*, ose imaginer les immenses richesses de nos cultures passées emportées dans le maelström de la mondialisation²⁰.

²⁰ Jean-Michel Djian : *Politique culturelle, la fin d'un mythe*. 208 p., Folio actuel, 2005.